

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 juin 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme KOENDERS et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 juin 2012

Publié le 22 juin 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 59

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. Alain MILLOT	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Rémi DELATTE
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET		M. Gilles TRAHARD.

Membres absents :

M. François DESEILLE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jean-François GONDELLIER	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. François-André ALLAERT	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Christophe BERTHIER	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Stéphanie MODDE	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	Mme Christine MARTIN pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à M. Gilles TRAHARD.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Affectation des résultats 2011 - Budget principal et budgets annexes

Les comptabilités M14 et M4/M43/M49 imposent de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Ainsi, il convient d'affecter en priorité et à titre obligatoire, le résultat excédentaire de fonctionnement provenant du compte administratif 2011, augmenté du résultat reporté des exercices précédents inscrit au budget 2011, de la manière suivante :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement constaté en 2011,
- à la couverture du déficit de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser, constatés au compte administratif 2011.

Le solde peut être affecté soit en fonctionnement, soit en investissement.

Budget principal : à fin 2011, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 10 703 043,47 € après prise en compte des restes à réaliser. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (soit 20 749 624,13 €) prioritairement à la couverture du déficit d'investissement, le solde (soit 10 046 580,66 €) restant en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire.

Budget annexe de la D.P.I. et des D.A.S.R.I. : le compte administratif 2011 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce résultat (soit 530 284,90 €) en totalité en section de fonctionnement.

Budget annexe des transports publics urbains : à fin 2011, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 4 765 100,97 € après prise en compte des restes à réaliser en investissement. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (soit 20 357 516,07 €) prioritairement à la couverture du déficit d'investissement, le solde (soit 15 592 415,10 €) restant en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire.

Budget annexe du crématorium : le compte administratif 2011 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce résultat (soit 458 789,36 €) en totalité en section de fonctionnement.

Budgets annexes de prestations de collecte et de traitement des ordures ménagères : il n'y a pas d'opérations en section d'investissement, donc il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Budget annexe de la zone d'activités de Bretenièrre : il n'y a pas lieu de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement sur ce budget, du fait de la tenue d'une comptabilité de stocks. Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 est égal à 0.

Budget annexe du groupe turbo-alternateur : le compte administratif 2011 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce résultat (soit 1 627 385,91 €) en totalité en section de fonctionnement.

Budget annexe de l'eau : à fin 2011, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 130 070,55 € après prise en compte des restes à réaliser en investissement. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (soit 182 646,60 €) prioritairement à la couverture du déficit d'investissement, le solde (soit 52 576,05 €) restant en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire.

Budget annexe de l'assainissement : le compte administratif 2011 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce résultat (soit 2 709 867,29 €) en totalité en section de fonctionnement.

Il est proposé de déterminer les reports des résultats et leur affectation sur l'exercice 2012 comme suit :

- Budget principal 2012

- excédent de fonctionnement reporté (002)	10 046 580,66 €
- déficit d'investissement reporté (001)	- 2 502 148,78 €
- affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	10 703 043,47 €

(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 8 200 894,69 €)

- Budget annexe de la décharge de produits inertes 2012

- excédent de fonctionnement reporté (002)	530 284,90 €
- excédent d'investissement reporté (001)	188 326,41 €
- affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant

(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 66 893,18 €)

- Budget annexe des transports publics urbains 2012

- excédent de fonctionnement reporté (002)	15 592 415,10 €
- déficit d'investissement reporté (001)	- 4 136 695,22 €
- affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	4 765 100,97 €

(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 628 405,75 €)

- Budget annexe du crématorium 2012

- excédent de fonctionnement reporté (002)	458 789,36 €
- excédent d'investissement reporté (001)	83 248,60 €
- affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant

(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 11 931,30 €)

- Budget annexe de prestation de collecte des ordures ménagères 2012

- excédent de fonctionnement reporté (002)	2 367,47 €
- affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant

- Budget annexe de prestation de traitement des ordures ménagères 2012

- résultat de fonctionnement reporté (002)	196 031,26 €
- affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant

- Budget annexe de la zone d'activités de Bretenière 2012

- excédent de fonctionnement reporté (002)	néant
- déficit d'investissement reporté (001)	- 103 731,25 €

- Budget annexe du groupe turbo-alternateur 2012

- excédent d'investissement reporté (001)	735 620,16 €
- affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant

(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 99 161,43 €)

- Budget annexe de l'eau 2012

- excédent de fonctionnement reporté (002)	52 576,05 €
- déficit d'investissement reporté (001)	- 1 527 707,07 €

- affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	130 070,55 €
---	--------------

(Solde positif des restes à réaliser d'investissement : 1 397 636,52 €)

- Budget annexe de l'assainissement 2012

excédent de fonctionnement reporté (002)	2 709 867,29 €
--	----------------

- excédent d'investissement reporté (001)	2 193 284,33 €
---	----------------

- affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant
---	-------

(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 205 605,62 €)

Ces écritures seront inscrites au budget supplémentaire 2012.